

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-027 – Etude géotechnique de conception – Marché Couvert - FONDOUEST

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'offre reçue,
- Considérant la nécessité d'effectuer une étude géotechnique de conception dans le cadre de la réhabilitation de la salle du Marché Couvert,

DÉCIDE


Article 1 – De retenir la Société FONDOUET Elément Terre sise 26 Ter rue de Villons les Buissons – 14000 Caen pour la mission de reconnaissance de fondation, et d'investigations géotechniques dans le cadre des travaux au Marché Couvert Place du Marché – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie d'un montant de 12 455.00 € HT soit 14 946.00 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 17 mars 2026

LE MAIRE

Valérie DESQUESNE